

*Question présentée par le député :*

*M. Olivier Baud*

*Date de dépôt : 12 mai 2016*

## **Question écrite urgente**

**Combien de personnes ont concrètement bénéficié d'une augmentation annuelle de leur traitement (annuité) en 2015 ?**

L'annuité 2015 pour le personnel de l'Etat a été supprimée, sauf pour les employé-e-s dont le traitement était inférieur au salaire médian cantonal. Le coût de l'annuité est devenu assez modeste (env. 8 millions). Mais les économies réalisées par cette mesure inégalitaire sont conséquentes (plus de 30 millions). Si, en théorie, le 50% du personnel aurait dû bénéficier d'une annuité, qu'en est-il dans la réalité ?

Mes questions sont donc les suivantes :

- *Combien de personnes ont concrètement vu la position de leur annuité augmenter d'un échelon sur leur bulletin de traitement en 2015 ?*
- *Quelle proportion du personnel cela représente-t-il ?*
- *Si le nombre de bénéficiaires ne correspond pas à la moitié de l'ensemble du personnel de l'Etat, comme on pourrait l'imaginer, comment la différence s'explique-t-elle ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.